

SOCIETE CHREALIST
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000 €
Siège Social : 19 RUE DES ENTREPRENEURS 78420 CARRIERES SUR SEINE
RCS 751 872 334 VERSAILLES

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Du 07/07/2024

Sur convocation de son Gérant, l'assemblée générale extraordinaire de la société CHREALIST SARL au capital de 10 000 € s'est réunie l'an deux mille vingt-quatre et le sept juillet à dix-neuf heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gérance
- Modification de l'objet social
- Modification de la dénomination sociale
- Modification de l'adresse du siège social
- Modification des statuts

Sont présents :

Mr HOUEWATONOU Dotou Pierrick Amos qui détient 50% des parts sociales,
Mme HOUEWATONOU Espérance Dotou qui détient 50% des parts sociales,

L'assemblée est présidée par Monsieur HOUEWATONOU Dotou, en sa qualité de gérant.

Tous les associés étant présents, les conditions de quorum et de majorité sont réunies, la séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le président donne lecture du rapport de gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'approuver la modification de l'objet social de la façon suivante :

« La société a pour objet :

- La gestion de titres de participation ;
- Tous conseils, études et prestations de services aux entreprises ;
- La participation de la Société à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, acquisition, location ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique
- Réalisation d'études, d'ingénierie, de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage dans le domaine du BTP, de l'environnement ; Bureau d'étude et assistance technique ; Ingénieur conseil ; Maîtrise d'œuvre complète ; Assistance à Maîtrise d'ouvrage ; Assistance à Maîtrise d'œuvre ; Prestation de service de conseil, d'assistance et de formation
- Achat-Vente de produits en tous genres ; Achat-Vente d'objets promotionnels, Achat-Vente d'équipements et consommables médicaux »

Ce changement prendra effet à compter du 07 Juillet 2024.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante :

La société a pour objet :

- La gestion de titres de participation ;
- Tous conseils, études et prestations de services aux entreprises ;
- La participation de la Société à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, acquisition, location ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique
- Réalisation d'études, d'ingénierie, de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage dans le domaine du BTP, de l'environnement ; Bureau d'étude et assistance technique ; Ingénieur conseil ; Maîtrise d'œuvre complète ; Assistance à Maîtrise d'ouvrage ; Assistance à Maîtrise d'œuvre ; Prestation de service de conseil, d'assistance et de formation
- Achat-Vente de produits en tous genres ; Achat-Vente d'objets promotionnels, Achat-Vente d'équipements et consommables médicaux
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide, à compter de ce jour, d'adopter une nouvelle dénomination sociale, à savoir :

7ELITE

Ce changement prendra effet à compter du 07 juillet 2024.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 3 des statuts de la façon suivante :

La société a pour dénomination sociale :

7ELITE

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'approuver la modification du siège social et le fixe à l'adresse suivante :

**10 BOULEVARD JOURDAN
75014 PARIS**

Ce changement prendra effet à compter du 07 juillet 2024.
Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

Le siège social est fixé à :

**10 BOULEVARD JOURDAN
75014 PARIS**

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée des associés.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité des associés.

SEPTIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale décide également de corriger l'article 16 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 16 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Est corrigé le paragraphe suivant :

« Dès que la société dépasse deux des trois seuils suivants :
- chiffre d'affaires hors taxes supérieur ou égal à 8 M€,
- total du bilan supérieur ou égal à 4 M€,
- nombre moyen de salariés supérieur ou égal à 50,»

Le reste de l'article reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les associés :


Amos HOUWATONOU
**Président de séance
Gérant Associé**


Espérance HOUWATONOU
Associée


certifiée conforme par le gérant